



Synthèse des observations du public

Projet de décret modifiant le décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 et la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (NOR : DEVP1415281D)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 26 février au 19 mars 2015 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-24-mars-2015-projet-de-modification-de-la-a905.html>

Nombre et nature des observations reçues :

Sur ces quatre contributions :

- deux demandes une clarification de la rubrique 4718;
- une demande une petite modification de la rédaction de la rubrique 2793;
- une porte sur la lecture de la rubrique 4734.

Synthèse des modifications demandées :

Les contributions portent sur les rubriques 2793, 4718 et 4734.

Différentes propositions de modification du projet ont été faites :

- pour la rubrique 4718, possibilité d'exclure les canalisations de transport, y compris les stations de pompage, comme le précise la directive « Seveso 3 »;
- pour la rubrique 2793, possibilité de préciser les seuils de classement liés aux quantités selon « supérieure ou égale » et « inférieure » comme pour les autres rubriques ;
- pour la rubrique 4734, proposition d'une lecture de certains critères de classement de cette rubrique (4734-1-c, 4734-2-b et 4734-2-c).

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Fait à la défense, le 23 mars 2015

Annexe : observations du public dont il a été tenu compte.

Seule l'observation relative à la rubrique 2793 conduit à une modification du projet de décret.

Rubrique 2793 : serait-il possible de préciser les seuils de classement liés aux quantités selon « supérieure ou égale » et « inférieure » comme pour les autres rubriques ?
--